

CIRCULAIRE n° 50005/GEND/SIRPA

du 30 juin 2015

relative à la charte graphique de la gendarmerie

PIÈCE JOINTE : - Une annexe.

TEXTE ABROGÉ : - Circulaire n° 2000/GEND/SIRPA du 11 janvier 2011 (CLASS. : 31.29).

La présente circulaire a pour objet de définir les conditions d'utilisation et de personnalisation des documents comportant la charte graphique.

Dès à présent, les correspondances adressées en interne et à l'extérieur de la gendarmerie doivent être rédigées sur des documents conformes à la charte graphique (hormis les documents du mémorial, circulaires, instructions, notes-express, messages qui sont régis par des normes typographiques particulières).

1. CONDITIONS D'UTILISATION

1.1. Principes généraux

La charte graphique gouvernementale s'applique au sein de toutes les unités de la gendarmerie nationale.

Les documents sont mis à la disposition de toutes les unités de la gendarmerie. La gendarmerie de l'air, la gendarmerie maritime, la gendarmerie des transports aériens et la gendarmerie de l'armement se les procurent sur leur budget.

Pour faciliter les recherches ou le suivi des dossiers, le nom, le numéro de téléphone, un code ou l'abrégié d'un nom peut être indiqué sous l'attache, précédé de la mention « *affaire suivie par* : ».

Lorsque dans l'en-tête et à la signature, le nom du rédacteur correspond à un prénom, le nom propre est porté en caractères gras.

L'adresse de l'unité émettrice n'est indiquée que sur la première page.

En cas de diffusion multiple, les destinataires sont mentionnés en bas de la dernière page du document.

1.2. Cas particuliers

1.2.1. À l'échelon central

Les bureaux sont autorisés à apposer l'identité et l'adresse des destinataires en haut de page à droite pour faciliter l'expédition des correspondances au moyen d'enveloppes à fenêtre. (Cf. page 13 de la charte graphique)

Une police de caractère particulière, pourra être utilisée dans les correspondances soumises à la signature du ministre de l'intérieur.

1.2.2. À l'échelon territorial

Deux types d'identifiant peuvent être utilisés par l'institution dans le cadre des relations qu'elle entretient avec les tiers ou avec les autres services ou organismes relevant de l'État. Il convient alors, selon le cas, de remplacer l'identifiant ministériel par celui de « préfet de ».

1.2.2.1. Utilisation de l'identifiant ministériel

Conformément à la loi du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale, l'identifiant ministériel, combiné au logotype gendarmerie est utilisé à chaque fois que la gendarmerie intervient dans le cadre de ses missions judiciaires et militaires, de ses relations avec le commandement organique ainsi que dans toute correspondance interne.

1.2.2.2. Utilisation de l'identifiant « préfet de »

L'identifiant « Préfet de », associé au logotype gendarmerie, sera utilisé à chaque fois que la gendarmerie intervient soit dans les attributions du préfet en matière d'ordre public et de police administrative, soit dans le champ des délégations de signature qui lui sont consenties par le représentant de l'État. Ces délégations de signature peuvent intervenir soit à l'échelon zonal (en matière de sécurité nationale - art. R. 1311-17 du code de la défense - ou d'ordonnancement secondaire - art. R. 1311-22-1 du code de la défense) soit à l'échelon départemental (en matière de police administrative - art. 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements).

2. PERSONNALISATION DES ATTACHES

Le service de diffusion de la gendarmerie (SDG) réalise et fournit le support papier, avec l'impression de la signature « gendarmerie » (Cf. page 9 de la charte graphique) dont l'approvisionnement s'effectue selon les modalités actuelles de commande de formulaires, à l'aide de la liasse 657.0.006.

2.1. Lettres à en-tête

Le modèle de lettre à en-tête personnalisable est accessible en téléchargement sur le site intranet de la gendarmerie dans la sous-rubrique formulaire.

Les attaches, insérées sur le modèle téléchargé, peuvent être réalisées :

- par les unités à l'aide des équipements bureautique ;
- par un imprimeur, en se conformant aux spécifications de la charte ⁽¹⁾ ;
- par le service de diffusion de la gendarmerie (financement à charge du demandeur).

2.2. Cartes de correspondance et cartes de visite

L'équipement informatique des unités ne permet pas de réaliser l'impression des attaches des cartes de correspondance et de visite.

Les unités peuvent donc commander ⁽¹⁾ auprès d'un imprimeur soit la totalité de la réalisation (support - signature - attache), soit uniquement l'impression de l'attache. Ils peuvent également en demander la réalisation au service de diffusion de la gendarmerie à leurs frais.

2.3. Enveloppes

L'utilisation des enveloppes avec charte graphique est facultative. Les commandes s'effectuent soit à l'aide de liasse de commande d'imprimés, soit directement par une demande de travail d'impression au service de diffusion de gendarmerie (au frais du demandeur).

2.4. Polices de caractères

La charte graphique applicable au sein de la gendarmerie nationale utilise dans l'en-tête ainsi que dans le corps de lettre la police gratuite *libération sérif* présente sous la totalité des environnements de travail (windows, linux, ubuntu,...).

Le directeur général de la gendarmerie nationale
par ordre, le général Didier BOLOT
conseiller pour la communication
du directeur général de la gendarmerie nationale
chef du sirpa-Gendarmerie

(1) Dans cette hypothèse, la charte graphique devra être imposée comme cahier des charges de la prestation demandée. L'unité bénéficiaire devra prendre en charge le financement de l'opération.



CHARTRE

GRAPHIQUE

Charte d'application
de l'identifiant gouvernemental

PRINCIPES GRAPHIQUES

Gendarmerie
n a t i o n a l e

Sommaire

LOGOTYPES

| | |
|-------------------------------------|--------|
| PRÉSENTATION DES IDENTIFIANTS | Page 6 |
|-------------------------------------|--------|

LA SIGNATURE GENDARMERIE

| | |
|----------------------------------|---------|
| LES ATTACHES HIÉRARCHIQUES | Page 9 |
| LETTRE À EN-TÊTE | Page 10 |
| LES CARTES | Page 15 |
| ENVELOPPE | Page 16 |
| BASE LINE | Page 17 |

LOGOTYPES

PRÉSENTATION DES IDENTIFIANTS DU GOUVERNEMENT ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Les logotypes sont composés de deux parties (symbole – typographie) qui sont indissociables. Ils doivent être reproduits sans altération des formes et des couleurs. Le symbole gouvernemental est le drapeau français au centre duquel se trouve une Marianne de profil. Il est accompagné des mots « Liberté, Égalité, Fraternité ». Comme pour le logo gendarmerie, le texte est vectorisé et ne nécessite le chargement d'aucune police de caractères.

La version monochrome (noir et blanc) doit être utilisée sur les supports n'autorisant que la monochromie.

Les guides rouges apparaissant sur les différents documents ci-joints, ne constituent que des indicateurs typographiques pour une meilleure compréhension de la charte graphique.

COTATIONS DES LOGOTYPES A L'ÉCHELLE 1



DIMENSIONS DU LOGO
GOUVERNEMENTAL
30 x 20 mm
MARGES
Supérieure / inférieure 5 mm
Gauche / Droite 6 mm
CADRE ET FILET
ÉPAISSEUR
1 point



DIMENSIONS DU BLOC
ADMINISTRATION
30 x 18 mm
TYPOGRAPHIE
Akkò
DIMENSIONS DU LOGO
GENDARMERIE
La hauteur du logos
ne peut dépasser la
moitié de la hauteur
du bloc marque.
Le logo doit être dans
un cartouche de
couleur.
Cette couleur doit être
la même que celle du
bloc marque avec une
valeur alpha de 50 %.

CORRESPONDANCES CHROMATIQUES



QUADRIKROME C 94 M 72
(ou conversion du ton Pantone)



QUADRIKROME M 100 J 100
(ou conversion du ton Pantone)



PANTONE Noir
QUADRIKROME N 100
(ou conversion du ton Pantone)



QUADRIKROME N 60
(ou conversion du ton Pantone)

AUTRE BLOC MARQUE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR AUTORISÉ



LOGO GOUVERNEMENTAL



Noir à 80 % pour le bleu.

BLOC ADMINISTRATION



Texte et logo en noir ou blanc.



La couleur du bloc doit être la même
que celle du bloc marque avec une
valeur alpha de 20 %.

TAILLE MINIMALE DU BLOC MARQUE ET BLOC ADMINISTRATION



COTATIONS
DIMENSIONS DU BLOC
MARQUE
15 x 19 mm
LARGEUR DU LOGOTYPE
11 mm
TAILLE DE REPRODUCTION
36 %
TYPOGRAPHIE
Book Antiqua PS
Corps 4
Interlignage 5 points

Pour des contraintes évidentes de lisibilité, les logotypes ne peuvent en aucun cas être réduits en deçà des dimensions données plus haut.



COTATIONS
DIMENSIONS DU BLOC
MARQUE
15 x 9 mm
TAILLE DE REPRODUCTION
36 %
TYPOGRAPHIE
Aldo



MINISTÈRE
MARGE SOUS LOGOTYPE
2 mm
TYPOGRAPHIE
Cooperplate light
Corps 4
Approche 10



ADMINISTRATION
DIMENSIONS DU BLOC
MARQUE
H : 16 mm
TYPOGRAPHIE
Aldo

BLOC EN-TÊTE MINISTÈRE À L'ÉCHELLE 1



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE
TYPOGRAPHIE
Liberation Serif
Corps 10
Capitales
Approche 10

Cette option est réservée aux en-têtes de papeterie (voir modèle). La marge séparant le logotype du bloc typographique est de 6 mm. Naturellement, cet écart, ainsi que la typographie, sera réduit de manière homothétique.

LA SIGNATURE GENDARMERIE

La signature « Gendarmerie » est représentée par un logo qui accompagne celui de la charte d'application de l'identifiant gouvernemental. Sur le plan technique, cette signature normalisée est pré-imprimée en quatre couleurs (noir, bleu Reflex blue, rouge Pantone 032 et jaune Pantone 109) sur papier offset 80 grammes, au format A4 (210 x 297 mm) pour la réalisation de la lettre à en-tête, de la carte de correspondance et de la carte de visite.

LES ATTACHES HIÉRARCHIQUES

RÈGLES RELATIVES À LA RÉDACTION DES ATTACHES DE LETTRE
UTILISÉES DANS LA CORRESPONDANCE DES UNITÉS DE GENDARMERIE

A - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

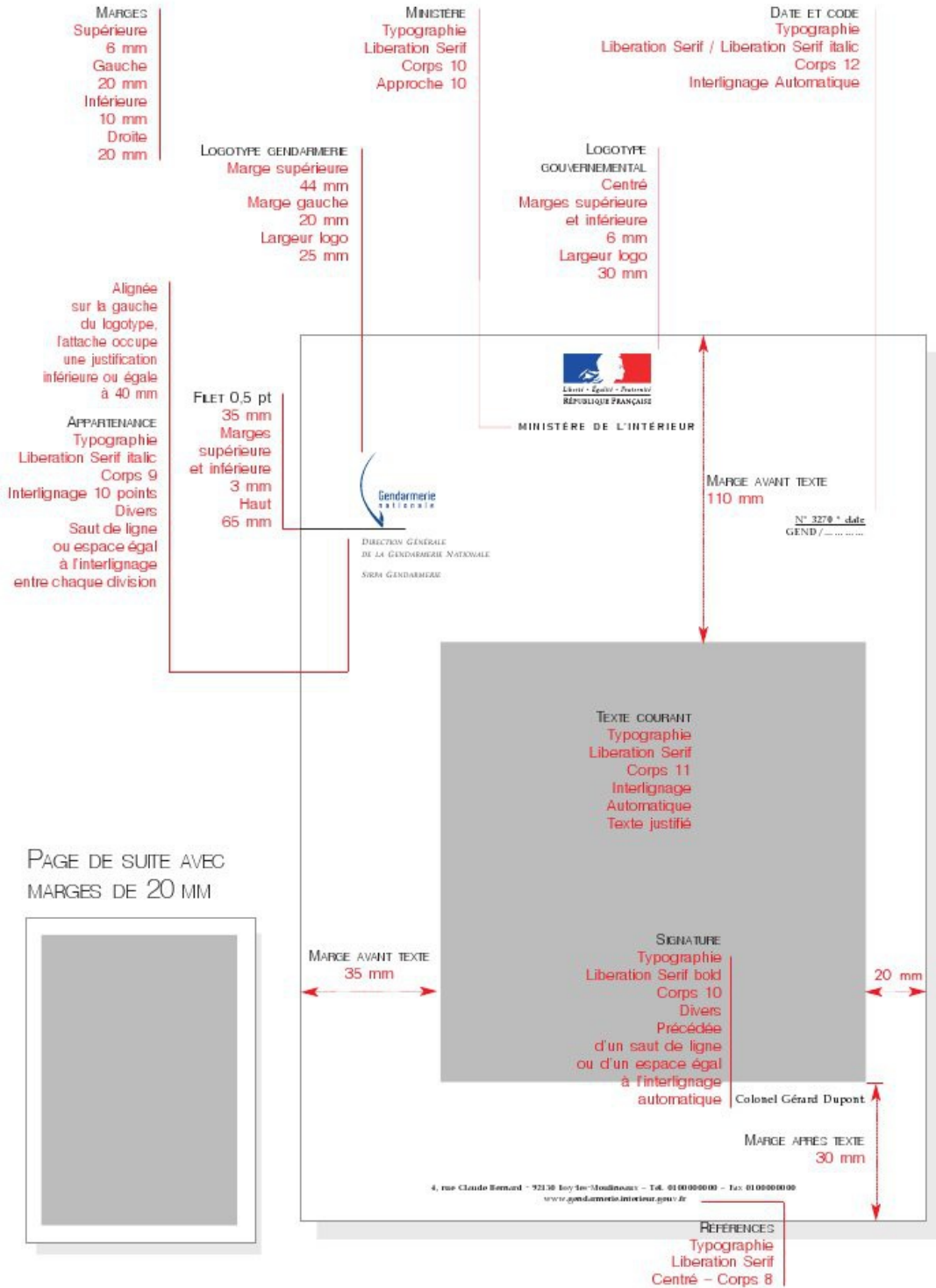
Chaque attache, dans un but de normalisation, sera réalisée selon les règles typographiques (corps de caractère, attributs, interligne...), la forme, et le positionnement définis dans les pages suivantes.

B - CARACTÉRISTIQUES

1. Les attaches standards et personnalisées comprennent 1 à 3 niveaux hiérarchiques maximum (selon l'unité), sauf pour la DGGN (4 niveaux maximum). Le plus bas niveau est l'échelon bureau.
3. La subdivision d'arme (GD – GM) n'est mentionnée qu'une seule fois au plus haut niveau hiérarchique possible.

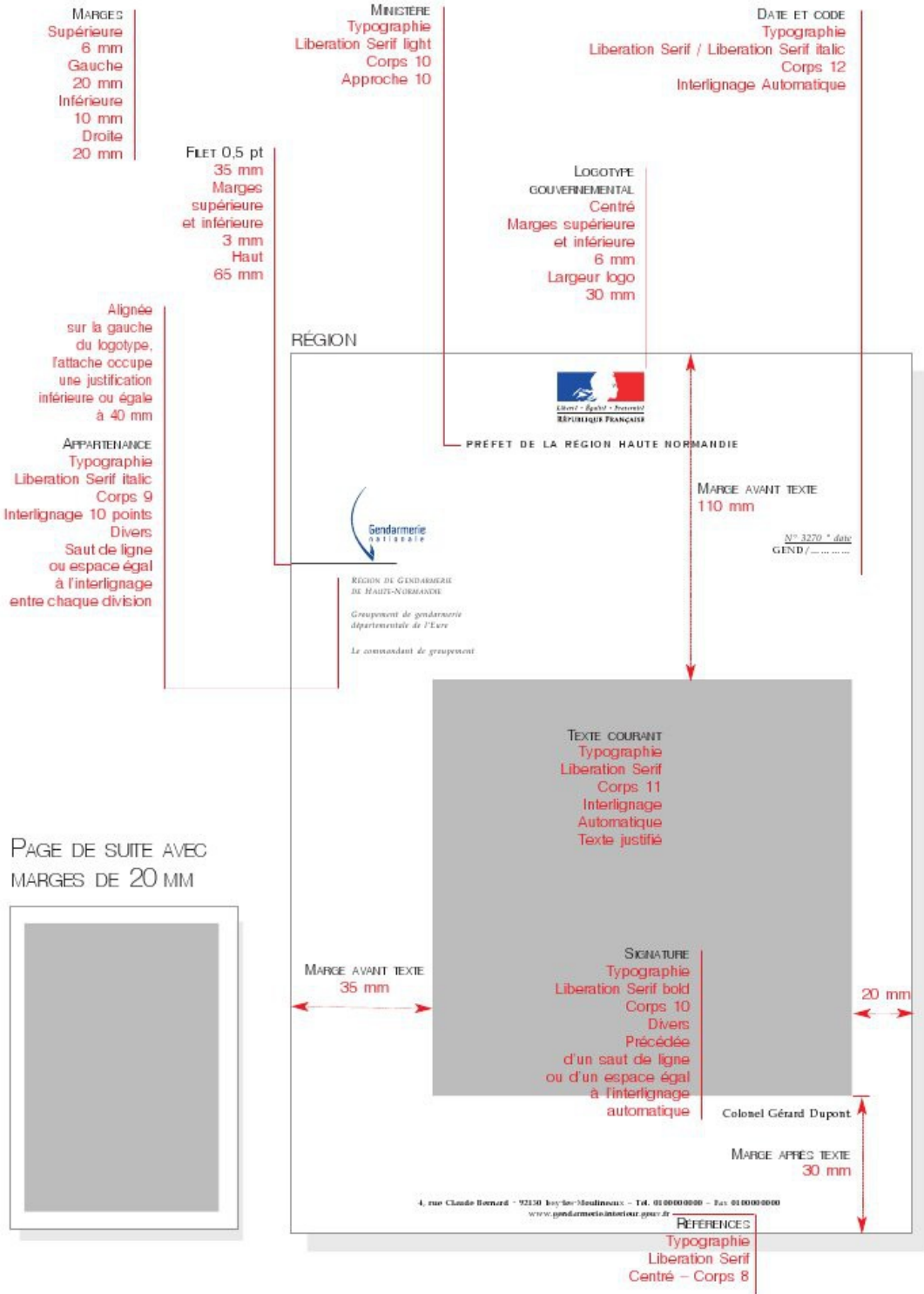
TÊTE DE LETTRE

La papeterie est le premier support de l'identité visuelle.
La conformité des normes graphiques
doit être vérifiée à chaque réimpression.



TÊTE DE LETTRE

Papeterie dans le cadre d'une mission relevant du pouvoir du préfet de région, département ou de zone de défense



TÊTE DE LETTRE (SUITE)

Papeterie dans le cadre d'une mission relevant du pouvoir du préfet de région, département ou de zone de défense

DÉPARTEMENT

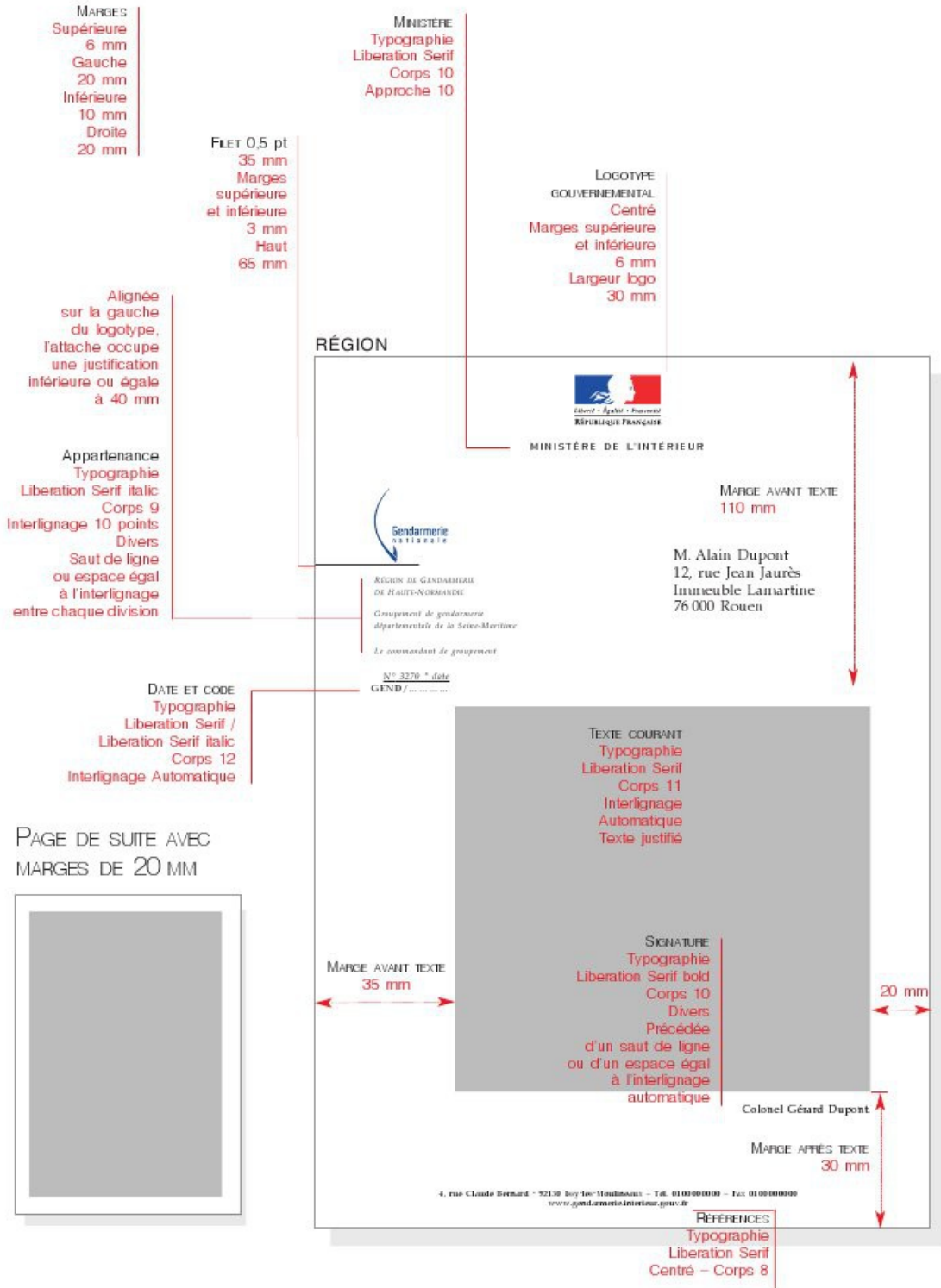
The diagram shows a letterhead template for the Drôme department. It features the French national emblem (Liberté · Égalité · Fraternité) and the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'PRÉFET DE LA DRÔME'. On the left, the 'Gendarmerie nationale' logo is present. Below it, the text reads: 'RÉGION DE GENDARMERIE DE RHÔNE-ALPES', 'Groupement de gendarmerie départementale de La Drôme', and 'Le commandant de groupement'. A decorative wavy line separates the header from the signature area. The signature area contains the text: 'SIGNATURE', 'Typographie Liberation Serif bold', 'Corps 10', 'Divers', and 'Précédée d'un saut de ligne ou d'un espace égal à l'interlignage automatique'. A red line indicates a 20 mm margin after the signature text, and a red double-headed arrow indicates a 30 mm margin after the text block.

ZONE DE DÉFENSE

The diagram shows a letterhead template for the East zone of defense. It features the French national emblem (Liberté · Égalité · Fraternité) and the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST'. On the left, the 'Gendarmerie nationale' logo is present. Below it, the text reads: 'RÉGION DE GENDARMERIE DE LORRAINE', 'COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE POUR LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST', and 'Le commandant de région'. A decorative wavy line separates the header from the signature area. The signature area contains the text: 'SIGNATURE', 'Typographie Liberation Serif bold', 'Corps 10', 'Divers', and 'Précédée d'un saut de ligne ou d'un espace égal à l'interlignage automatique'. A red line indicates a 20 mm margin after the signature text, and a red double-headed arrow indicates a 30 mm margin after the text block.

TÊTE DE LETTRE

Papeterie utilisant par la suite une enveloppe à fenêtre



MODÈLES D'ATTACHES DE LETTRES



RÉGION DE GENDARMERIE DE
BRETAGNE
COMMANDEMENT DE LA
GENDARMERIE POUR LA ZONE DE
DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST
Le commandant de région

(3 niveaux hiérarchiques maximum.)



RÉGION DE GENDARMERIE DE
PICARDIE
Groupe ment de gendarmerie
départementale de l'Osse
Le commandant de groupe ment



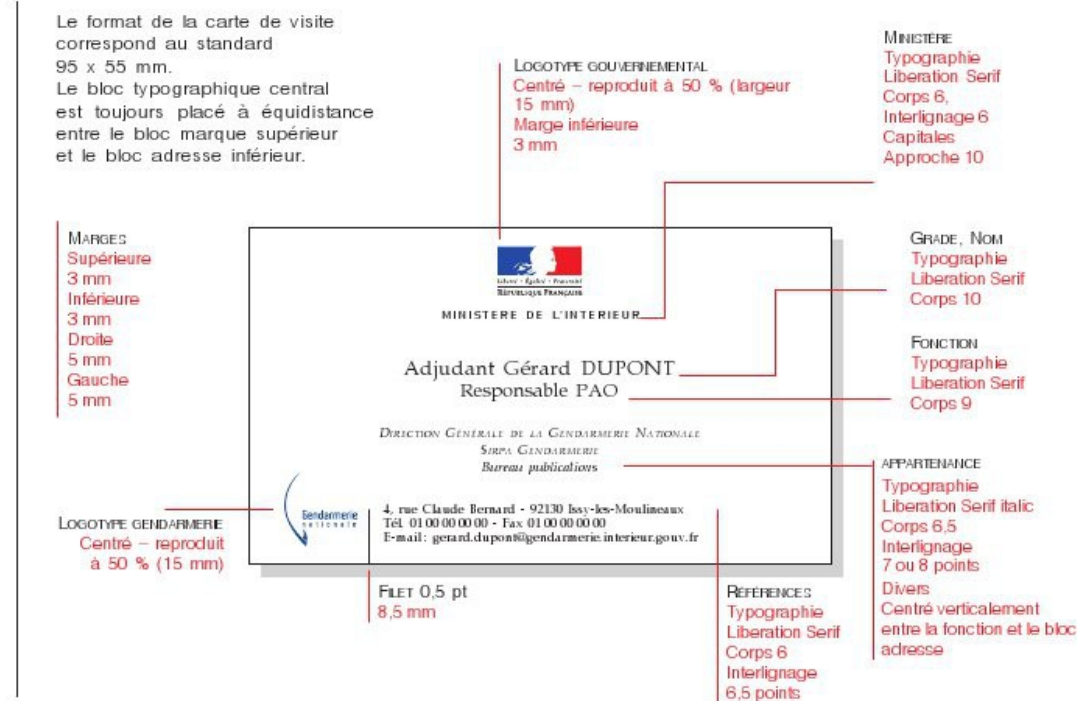
COMMANDEMENT DE LA
GENDARMERIE DE LA GUADELOUPE
Compagnie de gendarmerie
départementale de Fort-de-France
Le commandant de compagnie



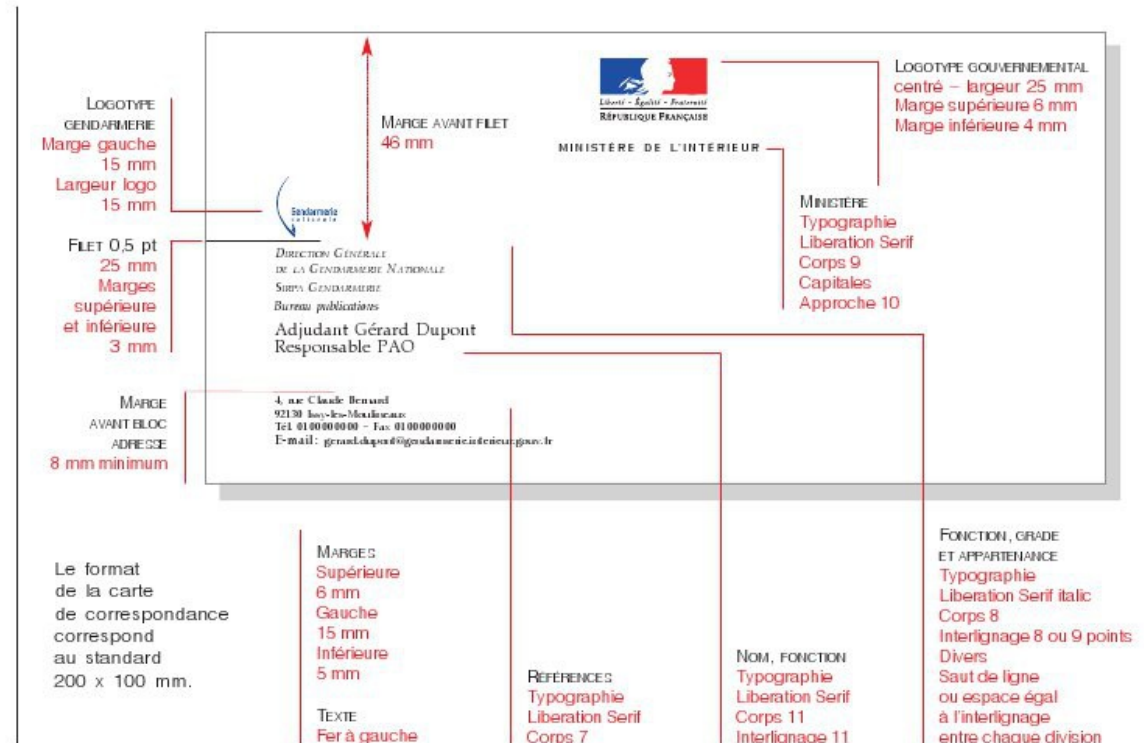
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
GENDARMERIE NATIONALE
Direction des opérations et de
l'emploi
Sous-direction de la police judiciaire
Bureau de la police judiciaire

(4 niveaux hiérarchiques maximum pour la DGGN.)

CARTE DE VISITE



CARTE DE CORRESPONDANCE

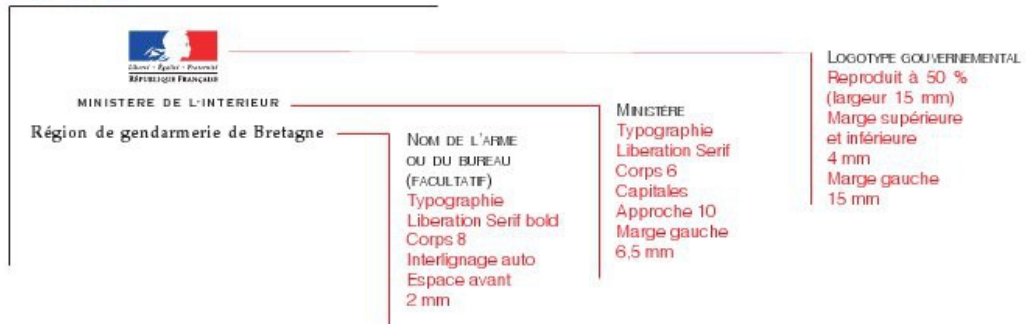


ENVELOPPE

Déclinaison avec identifiant en couleur.
L'identifiant gouvernemental peut être décliné en noir et blanc sur chacune des enveloppes.
Le nom de l'armée ou de l'organisme placé sous le nom du ministère est facultatif.

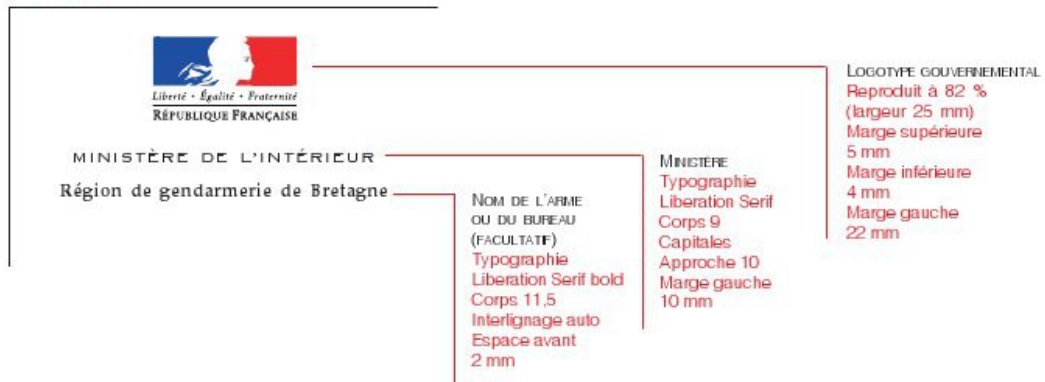
FORMATS

162 x 115 mm
170 x 130 mm
220 x 111 mm



FORMAT

228 x 161 mm



FORMAT

323 x 226 mm



BASE LINE

Il s'agit d'une force humaine en windson avec contour vectoriel.

